

INTRANET

Comité exécutif du 25 février 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Saguenay tenue au salon du maire, le 25 février 2016.

PRÉSENTS : M. Jean Tremblay, maire, Mme Sylvie Gaudreault, conseillère, MM. Luc Boivin, vice-président, Claude Tremblay et Jacques Cleary, conseillers.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Francyne T. Gobeil, administratrice du programme d'aide aux organismes, MM. Jean-Yves Provencher, observateur, Michel Fortin, conseiller service aux citoyens, Louis Coulombe, directeur exécutif prévention éthique, M. Gilbert Fortier, attaché politique, Mme Priscilla Nemey, Promotion Saguenay, M. Jean-François Boivin, directeur général et Mme Caroline Dion, greffière.

À 9 h 00, après avoir constaté le quorum, la séance est déclarée ouverte.

1. PROCÈS-VERBAL

1.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 11 FÉVRIER 2016;** VS-CE-2016-175

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 11 février 2016, dont une copie conforme a été remise à tous les membres du comité exécutif, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit avec la modification suivante :

- La résolution VS-CE-2016-147 est modifiée afin de remplacer, dans le premier paragraphe, le numéro de la résolution « VS-CE-2105-286 » par le numéro « VS-CE-2015-286 ».

Adoptée à l'unanimité.

1.2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 16 FÉVRIER 2016;** VS-CE-2016-176

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 16 février 2016, dont une copie conforme a été remise à tous les membres du comité exécutif, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 21 mars 2016

INTRANET

Comité exécutif du 25 février 2016

2. CORRESPONDANCE

2.1 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC :

2.1.1 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION ET MINISTRE RESPONSABLE DE LA RÉGION DE L'ESTRIE – LOI SUR LE BIEN-ÊTRE ET LA SÉCURITÉ DE L'ANIMAL;

Le 26 janvier 2016, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ministre responsable de la région de l'Estrie invite la Ville de Saguenay à prendre connaissance du texte de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal.

2.2 RÉSEAU ENVIRONNEMENT – PROGRAMME D'EXCELLENCE EN EAU POTABLE;

Le 11 février 2016, le Réseau Environnement invite la Ville de Saguenay à adhérer au Programme d'excellence en eau potable volet traitement.

2.3 ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAIRES ET RESPONSABLES DES CAPITALES ET MÉTROPOLES PARTIELLEMENT OU ENTIÈREMENT FRANCOPHONES (AIMF) – COTISATION;

QUE la Ville de Saguenay paie sa cotisation annuelle 2016 à l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones, ainsi que le solde de cotisation pour l'année 2015;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 110000-24940.

Adoptée à l'unanimité.

2.4 MRC DU DOMAINE-DU-ROY – PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 70;

Le 16 février 2016, la MRC du Domaine-du-Roy transmet à la Ville de Saguenay une résolution adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire du 9 février 2016 concernant le prolongement de l'autoroute 70.

2.5 ASSOCIATION DES CENTRES-VILLE DE CHICOUTIMI – SUCCURSALE SAQ DE LA RUE RACINE;

Le 3 février 2016, l'Association des Centres-ville de Chicoutimi écrit à la Ville de Saguenay concernant la possible fermeture de la succursale SAQ de la rue Racine, dans le but d'obtenir son aide afin de la maintenir dans le centre-ville.

2.6 NCSM CHICOUTIMI – MARINE ROYALE CANADIENNE – BILAN DES ACTIVITÉS 2015;

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 21 mars 2016

INTRANET

Comité exécutif du 25 février 2016

Le 27 janvier 2016, le NCSM Chicoutimi écrit à la Ville de Saguenay afin de lui mentionner les activités et exercices auxquels la Marine Royale Canadienne a participé l'an dernier.

3. AFFAIRES GÉNÉRALES

3.1 LISTE DES PAIEMENTS AU 9 FÉVRIER 2016

VS-CE-2016-177

CONSIDÉRANT l'analyse par le comité des comptes de la Ville de Saguenay, de la liste des paiements pour la période du 18 décembre 2015 au 28 janvier 2016;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve et adopte la liste des paiements, pour la période du 18 décembre 2015 au 28 janvier 2016 au montant de 38 987 750,52 \$.

Adoptée à l'unanimité.

3.2 CHALET DU CENTRE PLEIN AIR BEC-SCIE (ARRONDISSEMENT DE LA BAIE) – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – POUVOIR DE DÉLÉGUER;

VS-CE-2016-178

CONSIDÉRANT qu'aux termes du règlement VS-R-2008-55, le directeur général peut mandater des professionnels selon la limite autorisée audit règlement;

CONSIDÉRANT que lorsque le directeur général autorise une dépense en vertu du règlement VS-R-2008-55, il doit en informer le comité exécutif;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay entérine le mandat octroyé à la firme Martin Roy et associés Saguenay inc., par le directeur général dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus aux termes du règlement VS-R-2008-55 pour la mise en service du projet du chalet du Centre de plein air le Bec-Scie situé dans l'arrondissement de La Baie;

ET QUE les fonds requis, n'excédant pas les limites autorisées (incluant toutes les taxes), soient puisés à même le poste budgétaire «honoraires professionnels» de la Direction générale (1310100-24190), lequel montant sera transféré par la suite dans le compte P118103-001 de la Direction des immeubles.

Adoptée à l'unanimité.

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 21 mars 2016

INTRANET

Comité exécutif du 25 février 2016

3.3 RÉFECTION COMPLÈTE DES RUES LIRI, DAVY ET OERSTED (ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE) – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – APPEL D’OFFRES 2012-120 – RAPPORT DE FIN DES TRAVAUX;

VS-CE-2016-179

QUE la Ville de Saguenay prenne acte que la réalisation des travaux du contrat d’honoraires professionnels en ingénierie pour le projet : « Réfection complète des rues Liri, Davy et Oersted / arrondissement de Jonquièrre » (appel d’offres 2012-120) s’est achevée au montant de 92 429,12 \$, taxes non incluses, et que le coût final de ce contrat respecte le budget prévu pour ce projet;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires 6501021-262-R100006 - 6501021-263-R100006 et 6501021-264-R100006.

Adoptée à l'unanimité.

3.4 DIRECTION DU GÉNIE – DIVERS PROJETS (ANNÉE 2015) – FIN DES TRAVAUX;

VS-CE-2016-180

QUE la Ville de Saguenay prenne acte que la réalisation des contrats suivants s’est achevée au coût indiqué pour chaque projet et que ces montants respectent les fonds disponibles pour ces projets.

Appel d’offres no. :	2015-070
Contrat ayant pour objet :	Acquisition de modules jeux - parc Mars, arrondissement de La Baie
Contrat initial :	59 819,19 \$
Coût final du contrat :	59 819,19 \$

Appel d’offres no. :	2015-130
Contrat ayant pour objet :	Acquisition de modules de jeux et d’équipements de mise en forme Parc Louis-Hémon, arrondissement de Chicoutimi Parc du Coteau, arrondissement de La Baie
Contrat initial Poste 1:	24 394,99 \$
Coût final Poste 1 :	24 394,99 \$
Contrat initial Poste 2 :	30 253,47 \$
Coût final Poste 2 :	30 253,47 \$

Appel d’offres no. :	2015-183
Contrat ayant pour objet :	Aménagement du parc des Archanges, arrondissement de Chicoutimi
Contrat initial :	111 323,65 \$
Coût final du contrat :	109 544,65 \$

Appel d’offres no. :	2015-220
Contrat ayant pour objet :	Réfection rue du Séminaire, arrondissement de Chicoutimi

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations
de la réunion mais ne tient pas compte des modifications
adoptées lors de séances subséquentes.*

Date de publication : 21 mars 2016

INTRANET

Comité exécutif du 25 février 2016

Contrat initial : 728 746,54 \$
Coût final du contrat : 859 101,72 \$

Appel d'offres no. : 2015-224
Contrat ayant pour objet : Réfection de la rue Launière, arrondissement de Jonquière
Contrat initial : 522 561,38 \$
Coût final du contrat : 571 500,66 \$

Appel d'offres no. : 2015-225
Contrat ayant pour objet : Réfection de la rue Monseigneur-Martel, arrondissement de Chicoutimi
Contrat initial : 938 463,89 \$
Coût final du contrat : 960 088,18 \$

Appel d'offres no. : 2015-264
Contrat ayant pour objet : Réfection de pavage – Artères majeures – Ville de Saguenay
Contrat initial : 1 926 861,14 \$
Coût final du contrat : 2 094 293,62 \$

Appel d'offres no. : 2015-319
Contrat ayant pour objet : Réfection de la rue Price, arrondissement de Jonquière
Contrat initial : 418 544,64 \$
Coût final du contrat : 516 836,47 \$

Adoptée à l'unanimité.

3.5 INTÉRIEUR DU 444, BOUL. DE L'UNIVERSITÉ (ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI) – RÉFECTION DU SYSTÈME DE CLIMATISATION / CHAUFFAGE ET RÉAMÉNAGEMENT – ORDRES DE CHANGEMENT ODCTECT 001 À 057;

VS-CE-2016-181

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur Les Constructions Tect-Hab inc. a été mandaté pour la réalisation du projet de réfection du système de climatisation / chauffage et réaménagement du 444, boul. de l'Université situé dans l'arrondissement de Chicoutimi, soumission 2015-122;

CONSIDÉRANT que pendant les travaux, des conditions de chantier, différentes de celles initialement prévues aux plans et devis, ont eu un impact sur l'envergure des travaux;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires font l'objet d'ordres de changement qui sont analysés et vérifiés par les professionnels au dossier;

CONSIDÉRANT que le coût total du contrat, incluant les ordres de changement à ce jour, respecte les fonds disponibles pour ce projet;

À CES CAUSES, il est résolu :

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 21 mars 2016

INTRANET

Comité exécutif du 25 février 2016

QUE la Ville de Saguenay approuve les ordres de changement numéros ODCTECT 001 à 057 et en autorise le paiement pour un montant total de 63 725.44\$ avant taxes (73 268.32 \$ taxes incluses);

ET QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires 8101068.006.27110.R140005.810.2 et 8101081.006.27110.R140121.810.2.

Adoptée à l'unanimité.

3.6 PROGRAMME DE REVITALISATION DES VIEUX QUARTIERS ET PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC – VÉRIFICATION – MANDAT À UNE FIRME DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS;

VS-CE-2016-182

CONSIDÉRANT qu'un état vérifié des déboursés et des encaissements effectués en 2015 pour l'ensemble des programmes doit être fourni à la Société d'habitation du Québec;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay mandate la firme Boivin, Darveau, Boily, comptables professionnels agréés, pour la confection de l'état vérifié des déboursés et des encaissements effectués au cours de l'année 2015 pour le « Programme de revitalisation des vieux quartiers » et le « Programme Rénovation Québec »;

ET QUE les fonds requis, au montant de 3 800 \$, plus taxes, soient puisés à même le poste budgétaire 6001050-001-24190.

Adoptée à l'unanimité.

3.7 ORGANISME LES JARDINS DU COIN CHICOUTIMI-NORD INC. – PRÊT DE LOCAUX EXCLUSIFS;

VS-CE-2016-183

CONSIDÉRANT le besoin de relocalisation de l'organisme Les Jardins du coin Chicoutimi-Nord inc.;

CONSIDÉRANT la mission de l'organisme Les Jardins du coin Chicoutimi-Nord inc.;

CONSIDÉRANT l'importance de maximiser l'utilisation de l'immeuble situé au 230, rue Diamant de l'arrondissement de Chicoutimi;

À CES CAUSES, il est résolu :

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations
de la réunion mais ne tient pas compte des modifications
adoptées lors de séances subséquentes.*

Date de publication : 21 mars 2016

INTRANET

Comité exécutif du 25 février 2016

QUE la Ville de Saguenay autorise l'usage exclusif, par l'organisme Les Jardins du Coin Chicoutimi-Nord inc., du pavillon Diamant, situé au 230, rue Diamant de l'arrondissement de Chicoutimi.

Adoptée à l'unanimité.

3.8 PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES, ÉDITION 2016-2017 – DÉPÔT DE LA DEMANDE;

VS-CE-2016-184

CONSIDÉRANT que le programme permet à plusieurs personnes vivant avec un handicap de réaliser une activité de loisir;

CONSIDÉRANT que la Direction de la culture, des sports et de la vie communautaire présente des demandes de subvention depuis de nombreuses années au sein de ce programme de subvention;

CONSIDÉRANT que l'adhésion au programme ne nécessite aucune contribution financière de la Ville de Saguenay;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise la Direction de la culture, des sports et de la vie communautaire à déposer une demande de subvention, dans le cadre du programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées, édition 2016-2017, offerte par le Regroupement loisirs et sports Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Adoptée à l'unanimité.

3.9 6166, RUE NOTRE-DAME (LATERRIÈRE) – MISE À JOUR DU DOSSIER ENVIRONNEMENTAL – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – POUVOIR DE DÉLÉGUER;

VS-CE-2016-185

CONSIDÉRANT qu'aux termes du règlement VS-R-2008-55, le directeur de service peut accorder une autorisation de dépense pour des services professionnels, mais doit indiquer cette dépense dans un rapport qu'il s'engage à transmettre au comité exécutif, à la première séance tenue après l'expiration d'un délai de 25 jours suivant cette autorisation;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay entérine le mandat octroyé à la firme Englobe, par le directeur de

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 21 mars 2016

INTRANET

Comité exécutif du 25 février 2016

service dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus aux termes du règlement VS-R-2008-55, afin de mettre à jour le dossier environnemental du 6166, rue Notre-Dame, Laterrière;

ET QUE les fonds requis, n'excédant pas les limites autorisées (incluant toutes les taxes), soient puisés à même le poste budgétaire « honoraires professionnels » de la Direction générale, lequel montant sera transféré par la suite dans le compte 8100010-24190 de la Direction des immeubles.

Adoptée à l'unanimité.

3.10 CHAIRE EN ÉCO-CONSEIL DE L'UQAC ET CHAMBRE DE COMMERCE DU SAGUENAY – PROJET « AMÉLIORATION DE LA RÉCUPÉRATION DANS LES I.C.I. » - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE;

VS-CE-2016-186

CONSIDÉRANT que le projet « Amélioration de la récupération dans les I.C.I. » (industrie, commerce, institution) répond à un des objectifs du PGMR révisé 2016-2026;

CONSIDÉRANT que Recyc-Québec, à travers son Programme d'aide financière à la mise en place d'une gestion intégrée des matières résiduelles par des regroupements d'I.C.I., finance jusqu'à 80 % des coûts du projet;

CONSIDÉRANT que la Chaire en éco-conseil de l'UQAC s'est associée à la Chambre de commerce du Saguenay afin d'optimiser le nombre de participants (I.C.I.) potentiels et de les inciter à se regrouper afin d'améliorer la performance de chacun en terme de GMR;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay verse une aide financière à la Chaire en éco-conseil de l'UQAC pour la caractérisation de 3 regroupements d'I.C.I., en accordant un montant de 8 260 \$ par regroupement pour un montant total de 24 780 \$;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire de la Direction générale.

Adoptée à l'unanimité.

3.11 DIRECTION DU GÉNIE – DIVERS PROJETS (ANNÉES 2014 ET 2015) – FIN DES TRAVAUX;

VS-CE-2016-187

QUE la Ville de Saguenay prenne acte que la réalisation des contrats suivants s'est achevée au coût indiqué pour chaque projet et que ces montants respectent les fonds disponibles pour ces projets.

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations
de la réunion mais ne tient pas compte des modifications
adoptées lors de séances subséquentes.*

Date de publication : 21 mars 2016

INTRANET

Comité exécutif du 25 février 2016

Appel d'offres no. :	2014-097
Contrat ayant pour objet :	Conversion des entrées électriques du village portuaire – rue Victoria, arrondissement de La Baie
Contrat initial :	132 550,07 \$
Coût final du contrat :	194 410,29 \$
Appel d'offres no. :	2015-103
Contrat ayant pour objet :	Réaménagement de la bande riveraine parc de l'Éperlan, arrondissement de Jonquière
Contrat initial :	72 936,69 \$
Coût final du contrat :	80 629,35 \$
Appel d'offres no. :	2015-271
Contrat ayant pour objet :	Installation de 5 chambres en béton pour 5 débitmètres d'eaux usées, arrondissements de Chicoutimi et de Jonquière
Contrat initial :	192 008,25 \$
Coût final du contrat :	264 770,38 \$

Adoptée à l'unanimité.

3.12 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – CONFIRMATION DES REMBOURSEMENTS DE CAPITAL ET D'INTÉRÊTS – ENTENTE NUMÉRO 14-325 – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – POUVOIR DE DÉLÉGUER;

VS-CE-2016-188

CONSIDÉRANT qu'aux termes du règlement VS-R-2008-55, le directeur de service peut accorder une autorisation de dépense pour des services professionnels, mais doit indiquer cette dépense dans un rapport qu'il s'engage à transmettre au comité exécutif, à la première séance tenue après l'expiration d'un délai de 25 jours suivant cette autorisation;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay entérine le mandat octroyé à la firme Mallette S.E.N.C.R.L., par le directeur de service dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus aux termes du règlement VS-R-2008-55, afin d'effectuer le mandat de confirmation des remboursements de capital et d'intérêts – entente numéro 14-325 avec le ministère des Transports du Québec;

ET QUE les fonds requis, n'excédant pas les limites autorisées (incluant toutes les taxes), soient puisés à même le poste budgétaire 132000-24190.

Adoptée à l'unanimité.

3.13 BRISSON, TREMBLAY, FLEURY & ASSOCIÉS (643, RUE BÉGIN) – AUTORISATION PAIEMENT DE FACTURE;

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 21 mars 2016

INTRANET

Comité exécutif du 25 février 2016

VS-CE-2016-189

QUE la Ville de Saguenay procède au paiement d'une facture au montant de 5 403,83 \$ datée du 21 janvier 2016 à la firme Brisson, Tremblay, Fleury & Associés, pour la production d'un rapport d'évaluation de la propriété sise au 643, rue Bégin à Chicoutimi;

ET QUE les fonds requis (incluant toutes les taxes et déboursés), soient puisés à même le poste budgétaire « honoraires professionnels » de la Direction générale (1310100-24190).

Adoptée à l'unanimité.

3.14 RÉFECTION DE L'AQUEDUC DU CHEMIN DES CHUTES (ARRONDISSEMENT DE LA BAIE) – APPEL D'OFFRES 2015-261 – AVIS DE DIRECTIVE DE CHANGEMENT NUMÉRO 1;

VS-CE-2016-190

CONSIDÉRANT que le contrat a été octroyé à l'adjudicataire Ferme Jules Poulin inc. pour la réalisation des travaux de réfection de l'aqueduc du chemin des Chutes / arrondissement de La Baie;

CONSIDÉRANT que, durant les travaux, des conditions de chantier différentes de celles initialement prévues aux plans et devis ont eu un impact sur l'envergure des travaux;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires ont fait l'objet d'une directive de changement analysée et vérifiée;

CONSIDÉRANT que le coût total du contrat, incluant la directive de changement, respecte les fonds disponibles pour ce projet;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve la directive de changement numéro 1 et en autorise le paiement pour un total de 911,45 \$, taxes incluses;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires P156505 CBS 001 et R100006 CBS 076.

Adoptée à l'unanimité.

3.15 INSTALLATION DE 5 CHAMBRES EN BÉTON POUR 5 DÉBITMÈTRES D'EAUX USÉES (ARRONDISSEMENTS DE CHICOUTIMI ET JONQUIÈRE) – APPEL D'OFFRES 2015-271 – AVIS DE DIRECTIVES DE CHANGEMENT NUMÉRO 8;

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 21 mars 2016

INTRANET

Comité exécutif du 25 février 2016

VS-CE-2016-191

CONSIDÉRANT que le contrat a été octroyé à l'adjudicataire Construction CR pour la réalisation du projet : « Installation de 5 chambres en béton pour 5 débitmètres d'eaux usées, arrondissements de Chicoutimi et Jonquière ».

CONSIDÉRANT que, durant les travaux, des conditions de chantier différentes de celles initialement prévues aux plans et devis ont eu un impact sur l'envergure des travaux;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires ont fait l'objet de directives de changement analysées et vérifiées;

CONSIDÉRANT que le coût total du contrat, incluant les directives de changement à ce jour, respecte les fonds disponibles pour ce projet;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve la directive de changement numéro 8 et en autorise le paiement pour un total de 1 832,59 \$, taxes incluses;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires R140093 CBS 027 et CBS 028.

Adoptée à l'unanimité.

3.16 RÉNOVATION DE L'USINE DE FILTRATION DE JONQUIÈRE, LOTS 3 ET 4B (ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE) – APPEL D'OFFRES 2014-001 – AVIS DE DIRECTIVES DE CHANGEMENT NUMÉROS 173, 176 À 180 ET 182 À 184;

VS-CE-2016-192

CONSIDÉRANT que le contrat a été octroyé à l'entrepreneur Lapointe et Gagnon Ltée pour la réalisation des travaux de rénovation de l'usine de Jonquière, lots 3 et 4B;

CONSIDÉRANT que, durant les travaux, des conditions de chantier différentes de celles initialement prévues aux plans et devis ont eu un impact sur l'envergure des travaux;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires ont fait l'objet de directives de changement analysées et vérifiées;

CONSIDÉRANT que le coût total du contrat, incluant les directives de changement à ce jour, respecte les fonds disponibles pour ce projet;

À CES CAUSES, il est résolu :

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 21 mars 2016

INTRANET

Comité exécutif du 25 février 2016

QUE la Ville de Saguenay approuve les directives de changement numéros 173, 176 à 180 et 182 à 184 et en autorise le paiement pour un total de 38 793,91 \$, taxes incluses;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires R110020 CBS 002 et CBS 295.

Adoptée à l'unanimité.

3.17 GUILDE « LES COURTEPOINTIÈRES DU SAGUENAY – DON D'UNE COURTEPOINTE À LA VILLE DE SAGUENAY;

VS-CE-2016-193

CONSIDÉRANT la proposition de don d'une courtepointe réalisée lors du 175^e anniversaire de la région, représentant le développement régional et offerte par la Guilde « Les courtepointières du Saguenay »;

CONSIDÉRANT que l'organisme donateur ne demande pas de condition particulière;

CONSIDÉRANT que son endroit d'exposition sera à l'intérieur de la Bibliothèque de Chicoutimi, et ce, pour une période minimale de 5 ans;

CONSIDÉRANT que les frais pour l'encadrement sont évalués par Encadrements Nolin à Chicoutimi, au coût de 1 500 \$, plus taxes, pour un montant total de 1 725 \$ et qu'ils seront puisés à même le budget de la Direction de la culture, des sports et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres de la Commission des arts et de la culture, lors de la rencontre du 28 janvier 2016;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise la Direction de la culture, des sports et de la vie communautaire à recevoir la courtepointe « La spirale du temps », après avoir procédé à son encadrement et à l'exposer à la Bibliothèque de Chicoutimi;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même poste budgétaire de la Direction de la culture, des sports et de la vie communautaire (7001029-001-27110).

Adoptée à l'unanimité.

3.18 LISE GIRARD ET RÉNALD BEAUCHESNE – VENTE DE TERRAIN;

VS-CE-2016-194

CONSIDÉRANT le projet de développement domiciliaire sur la rue de Lachevrotière et l'ouverture de terrains résidentiels en front du chemin de la Réserve dans l'arrondissement de Chicoutimi;

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 21 mars 2016

INTRANET

Comité exécutif du 25 février 2016

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a mis en vente ces terrains résidentiels pour tous les citoyens qui désirent en faire l'acquisition;

CONSIDÉRANT que la valeur marchande des terrains a fait l'objet d'un rapport d'évaluation préparé par Jean-Pierre Côté, évaluateur agréé, le 25 mai 2015;

CONSIDÉRANT la promesse d'achat signée le 17 février 2016 par Mme Lise Girard et M. Rénald Beauchesne pour le terrain # 14, connu comme étant le lot 5 564 207 du cadastre du Québec, d'une superficie de 665,1 m² et au montant de 60 000 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que les frais de professionnels (arpenteur-géomètre et notaire) seront à la charge des acquéreurs;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay accepte les termes de la promesse d'achat avec Mme Lise Girard et M. Rénald Beauchesne, 135, chemin Brassard, Chambord, Québec, G0W 1G0 pour l'acquisition du terrain # 14, étant le lot 5 564 207 du cadastre du Québec, d'une superficie de 665,1 m² au montant de 60 000\$ plus les taxes applicables;

ET QUE le maire, ou en cas d'absence le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'absence l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

3.19 LE DOMAINE DU SAGUENAY INC. – EMPRISE DE LA RUE FRÉDÉRIC ET LALANDE – ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI – VENTE DE TERRAIN – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION VS-CE-2014-1009;

VS-CE-2016-195

CONSIDÉRANT la résolution VS-CE-2014-1009, concernant la vente de terrain à « Le Domaine du Saguenay inc. »;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les lots, les superficies et le prix de vente dans ladite résolution;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay modifie la résolution VS-CE-2014-1009, en remplaçant les 3^e, 4^e et 9^e paragraphes par les suivants :

3^e paragraphe : « CONSIDÉRANT que les lots 5 783 246, 5 783 252 et 5 783 254 du cadastre du Québec, seront vendus audit promoteur aux fins d'ouverture de rue pour une superficie totale de 1 960,6 m²; ».

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 21 mars 2016

INTRANET

Comité exécutif du 25 février 2016

4^e paragraphe : « CONSIDÉRANT que le prix de vente est basé sur une superficie de 1 960,6 m² soit la superficie réelle utilisée par le promoteur pour l'ouverture de la rue; ».

9^e paragraphe : « QUE la Ville de Saguenay vende à « Le Domaine du Saguenay inc. », 2205, rue de la Fonderie, Chicoutimi, Québec, G7H 3B8, les lots 5 783 246, 5 783 252 et 5 783 254 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 1 960,6 m² au montant de 9 489,30 \$ plus les taxes applicables. ».

Adoptée à l'unanimité.

3.20 NICOLAS VILLENEUVE ET STÉPHANIE TREMBLAY-CHEVARIE – CESSION DE DROITS, TITRES ET INTÉRÊTS;

VS-CE-2016-196

CONSIDÉRANT que M. Nicolas Villeneuve et Mme Stéphanie Tremblay-Chevarie sont propriétaires du lot 4 113 819 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT qu'une partie de ce lot (anciennement connue comme étant une partie du lot 4B-111 du rang 8 S.O.C.S. de la Paroisse de Chicoutimi) avait fait l'objet d'une vente pour taxes en 1979;

CONSIDÉRANT que la présente démarche a pour but de donner bon et valable titre sur ladite propriété;

CONSIDÉRANT que le propriétaire ou ses auteurs occupent ledit terrain depuis plus de 10 ans, de façon paisible, publique, continue et non équivoque et assument les taxes foncières;

CONSIDÉRANT que ce fonds de terrain ne représente aucun intérêt pour la municipalité;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte les termes du projet d'acte soumis par Me France Labreque, notaire et cède à titre gratuit, tous ses droits, titres et intérêts sur le lot 4 113 819 du cadastre du Québec, à M. Nicolas Villeneuve et Mme Stéphanie Tremblay-Chevarie, résidant au 1427, rue Bégin, Chicoutimi, Québec, G7H 4P8;

QUE les frais des professionnels soient à la charge des requérants;

ET QUE le maire, ou en cas d'absence le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'absence l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 21 mars 2016

INTRANET

Comité exécutif du 25 février 2016

3.21 JEANNINE GAGNON – CONVENTION ET MAINLEVÉE PARTIELLE;

VS-CE-2016-197

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay est propriétaire des lots 2 994 317 et 3 675 741 du cadastre du Québec, situés à l'intérieur du parc de la Colline dans l'arrondissement de Chicoutimi;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay désire régulariser les empiétements exercés par les propriétaires limitrophes au parc de la Colline;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay ne peut vendre les parcelles de terrain occupées en vertu des conventions spéciales inscrites à l'acte de cession entre M. Henri Gagnon et la Cité de Chicoutimi-Nord publié le 9 septembre 1964 sous le numéro 190 300;

CONSIDÉRANT que Mme Jeannine Gagnon est aux droits de la succession de M. Henri Gagnon;

CONSIDÉRANT la convention préparée par Me André Lessard pour la mainlevée partielle d'une clause spéciale à l'acte, et ce, afin de régulariser les empiétements des propriétés riveraines;

CONSIDÉRANT que cette convention stipule que la Ville de Saguenay devra remettre à Mme Jeannine Gagnon, héritiers, successeurs, cessionnaires et ayants droits, la moitié du prix de vente (abstraction faite de la TPS et TVQ exigibles de tel acheteur);

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte les termes du projet d'acte préparé par Me André Lessard, soit une convention stipulant que la Ville de Saguenay devra remettre à Mme Jeannine Gagnon, 946, rue des Défibreurs, Saguenay (Chicoutimi), Québec, G7J 4X5, la moitié du prix de vente (abstraction faite de la TPS et TVQ exigibles) lors de transactions sur les lots 2 994 317 et 3 675 741 du cadastre du Québec;

ET QUE le maire, ou en cas d'absence le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'absence l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

3.22 MAISON AGÉSILAS-LEPAGE – RUE DU BELVÉDÈRE – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – POUVOIR DE DÉLÉGUER;

VS-CE-2016-198

CONSIDÉRANT qu'aux termes du règlement VS-R-2008-55, le chef de division peut accorder une autorisation de dépense pour des services professionnels, mais doit indiquer cette dépense dans un rapport qu'il s'engage à transmettre au comité exécutif, à la première séance

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 21 mars 2016

INTRANET

Comité exécutif du 25 février 2016

tenue après l'expiration d'un délai de 25 jours suivant cette autorisation;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay entérine les mandats octroyés par le chef de division des propriétés du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus aux termes du règlement numéro VS-R-2008-55, aux firmes suivantes :

A) Impact Environnement – Guillaume Rheault, B.Sc., éco, pour l'évaluation environnementale de site – Phase 1, Maison Agésilas-Lepage, 781 à 787, rue Victoria, La Baie.

QUE les fonds requis, n'excédant pas les limites autorisées (incluant toutes les taxes), soient puisés à même le poste budgétaire R150012-031.

B) Brisson Tremblay Fleury – Danny Simard, É.A., pour évaluation du terrain rue du Belvédère, arrondissement de Chicoutimi.

ET QUE les fonds requis, n'excédant pas les limites autorisées (incluant toutes les taxes), soient puisés à même le poste budgétaire « honoraires professionnels » du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (6000200-24190).

Adoptée à l'unanimité.

3.23 RECONSTRUCTION DE L'ÉGLISE ST-ANDREW (ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE) – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – POUVOIR DE DÉLÉGUER;

VS-CE-2016-199

CONSIDÉRANT qu'aux termes du règlement VS-R-2008-55, le directeur de service peut accorder une autorisation de dépense pour des services professionnels, mais doit indiquer cette dépense dans un rapport qu'il s'engage à transmettre au comité exécutif, à la première séance tenue après l'expiration d'un délai de 25 jours suivant cette autorisation;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay entérine le mandat octroyé à Luc Boivin, architecte, par le directeur de service dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus aux termes du règlement VS-R-2008-55, afin de procéder à la réalisation d'esquisses préliminaires incluant une modélisation 3D au coût de 4 250 \$ pour la reconstruction de l'église St-Andrew, 3848, rue du Roi-Georges, arrondissement de Jonquière;

ET QUE les fonds requis, n'excédant pas les limites autorisées (incluant toutes les taxes), soient puisés à même le poste budgétaire « honoraires professionnels » du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (6000100-24190).

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 21 mars 2016

INTRANET

Comité exécutif du 25 février 2016

Adoptée à l'unanimité.

3.24 SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA – ACTE DE CONCESSION ET PROMESSE D'ACHAT;

VS-CE-2016-200

CONSIDÉRANT que « Sa Majesté la Reine du Chef du Canada » est propriétaire de deux (2) parcelles de terrain connues et désignées comme étant des parties des lots originaires 13C et 14B du rang 1 du cadastre officiel du Canton de Simard ainsi que d'une structure non fonctionnelle, anciennement connue comme étant le Quai de Saint-Jean-Vianney;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Ville de Saguenay d'acquérir et de maintenir la structure non fonctionnelle sécuritaire, anciennement connue comme étant le « Quai de Saint-Jean-Vianney »;

CONSIDÉRANT que les travaux de réparation de la structure non fonctionnelle, anciennement connue comme étant le « Quai de Saint-Jean-Vianney » ont été réalisés à la satisfaction de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay devra demander un bail au « ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques » pour le maintien de ladite structure non fonctionnelle dans le lot de grève et en eau profonde;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay accepte les termes de la promesse d'achat et acquière de « Sa Majesté la Reine du Chef du Canada », l'immeuble formé d'une partie des lots 13C et 14B du rang 1 du cadastre officiel du Canton de Simard ainsi que d'une structure non fonctionnelle, anciennement connue comme étant le « Quai de Saint-Jean-Vianney », pour la somme de un dollar (1 \$) plus taxes et maintienne l'immeuble sécuritaire;

QUE la Ville de Saguenay demande au gouvernement du Québec un décret d'autorisation, pour permettre à la Ville d'accepter le dessaisissement à la Ville de Saguenay de l'immeuble de Services publics et Approvisionnement Canada, étant une structure non fonctionnelle, anciennement connue comme étant le « Quai de Saint-Jean-Vianney », tel que montré sur le plan préparé par M. Ghislain Tremblay, arpenteur-géomètre, daté du 22 novembre 2007 et portant le numéro 8674 de ses minutes;

QUE la Ville de Saguenay demande un bail au « ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques » pour le maintien de ladite structure non fonctionnelle dans le lot de grève et en eau profonde;

ET QUE le maire, ou en cas d'absence le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'absence l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 21 mars 2016

INTRANET

Comité exécutif du 25 février 2016

Adoptée à l'unanimité.

3.25 COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU SAGUENAY – TRANSPORT SCOLAIRE;

VS-CE-2016-201

QUE la Ville de Saguenay autorise le paiement de la facture numéro C5-000949, datée du 18 janvier 2016 au montant de 237,35 \$, concernant le transport scolaire rue Roussel, Chicoutimi, pour la période de septembre à décembre 2015;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire « aide aux organismes ».

Adoptée à l'unanimité.

3.26 TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018 – APPROBATION D'UNE PROGRAMMATION PARTIELLE;

VS-CE-2016-202

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation partielle de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 21 mars 2016

INTRANET

Comité exécutif du 25 février 2016

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

ET QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

3.27 31, RUE JACQUES-CARTIER EST (ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI) – DÉCONTAMINATION DES SOLS – FINALISATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION CLIMAT-SOL – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – POUVOIR DE DÉLÉGUER;

VS-CE-2016-203

CONSIDÉRANT qu'aux termes du règlement VS-R-2008-55, le directeur de service peut accorder une autorisation de dépense pour des services professionnels, mais doit indiquer cette dépense dans un rapport qu'il s'engage à transmettre au comité exécutif, à la première séance tenue après l'expiration d'un délai de 25 jours suivant cette autorisation;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay entérine le mandat octroyé à la firme Englobe, par le directeur de service dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus aux termes du règlement VS-R-2008-55, afin de finaliser la demande de subvention dans le programme Climat-sol pour le site situé au 31, rue Jacques-Cartier Est, arrondissement de Chicoutimi;

ET QUE les fonds requis, n'excédant pas les limites autorisées (incluant toutes les taxes), soient puisés à même le poste budgétaire « honoraires professionnels » de la Direction générale, lequel montant sera transféré par la suite dans le compte 8100010-24190 de la Direction des immeubles.

Adoptée à l'unanimité.

3.28 CENTRE GEORGE-VÉZINA – RÉAMÉNAGEMENT DES ESPACES – ÉTUDE – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – POUVOIR DE DÉLÉGUER;

VS-CE-2016-204

CONSIDÉRANT qu'aux termes du règlement VS-R-2008-55, le directeur général peut mandater des professionnels selon la limite autorisée audit règlement;

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 21 mars 2016

INTRANET

Comité exécutif du 25 février 2016

CONSIDÉRANT que lorsque le directeur général autorise une dépense en vertu du règlement VS-R-2008-55, il doit en informer le comité exécutif;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay entérine le mandat octroyé à la firme Les Maîtres d'œuvre (Carl Hovington), par le directeur général dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus aux termes du règlement VS-R-2008-55 afin de réaliser une étude concernant le réaménagement des espaces du Centre Georges-Vézina, suite à une diminution de la dimension de la patinoire;

ET QUE les fonds requis, n'excédant pas les limites autorisées (incluant toutes les taxes), soient puisés à même le poste budgétaire R-14-0005-015.

Adoptée à l'unanimité.

3.29 INTACT ASSURANCE – PROPOSITION DE RÈGLEMENT HORS COUR; VS-CE-2016-205

CONSIDÉRANT que les dommages au domicile de l'assuré de la réclamante ont été causés par le gel du conduit municipal;

CONSIDÉRANT que la responsabilité de Ville de Saguenay pourrait être retenue;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay ratifie la proposition de règlement hors cour au montant de 30 000,00 \$ en capital, intérêts et frais dans le dossier numéro 15-80177-3 au nom d'Intact Assurance, le tout sans préjudice et sans admission de responsabilité, dans l'unique but de régler la présente affaire à l'amiable;

QUE la trésorière soit, par la présente, autorisée à émettre un chèque au montant de 30 000,00 \$ à l'ordre d'Intact Assurance, lequel devra être acheminé au Service des affaires juridiques et du greffe afin de faire signer les documents de quittance appropriés;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 0010120-52094.

Adoptée à l'unanimité.

3.30 FÊTE DES SAVEURS ET TROUVAILLES – ÉDITION 2016 – AIDE AU FONCTIONNEMENT ET VERSEMENT DE LA SUBVENTION VS-CE-2016-206

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay appuie l'événement la Fête des Saveurs et Trouvailles depuis ses débuts;

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 21 mars 2016

INTRANET

Comité exécutif du 25 février 2016

CONSIDÉRANT que l'entente d'aide au fonctionnement entre l'organisme et la Ville de Saguenay établit les responsabilités des parties ainsi que les modalités d'aide;

CONSIDÉRANT l'implication du comité de soutien aux événements dans le suivi, en ce qui concerne le respect des normes exigées par les différents services municipaux, dans le processus de réalisation des événements;

CONSIDÉRANT la disponibilité du montant de 54 000 \$ au budget de la Direction de la culture, des sports et de la vie communautaire;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE mesdames Guylaine Houde et Audrey Roy, respectivement directrice et conseillère aux événements à la Direction de la culture, des sports et de la vie communautaire soient, par la présente, autorisées à signer l'entente d'aide au fonctionnement pour l'édition 2016 de la Fête des Saveurs et Trouvailles;

QUE la Ville de Saguenay verse un montant de 54 000 \$, en provenance du budget 7000600-29700 (**AO-2016-84**) de la Direction de la culture, des sports et de la vie communautaire, payable selon les modalités suivantes :

- Premier versement : 49 000 \$, dès la signature de l'entente;
- Deuxième versement : 5 000 \$, faisant suite au respect des conditions établies par le comité de soutien aux événements, au dépôt des états financiers et du rapport d'activités;

ET QUE la Ville de Saguenay soutienne logistiquement les organisateurs de la Fête des Saveurs et Trouvailles, dans la mise en place du site, en respectant les normes de santé et sécurité au travail et à la hauteur des disponibilités des divers services.

Adoptée à l'unanimité.

3.31 GESTION WE – CONVENTION DE BAIL – ADDENDA – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION VS-CE-2015-454;

VS-CE-2016-207

QUE la Ville de Saguenay modifie la résolution VS-CE-2015-454 en ajoutant, après le dernier paragraphe, le paragraphe suivant :

« ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 2100000-25110. »

Adoptée à l'unanimité.

3.32 SERVICE HYDRO-JONQUIÈRE – TRANSFORMATEURS SUR SOCLE

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 21 mars 2016

INTRANET

Comité exécutif du 25 février 2016

750 KVA – APPEL D’OFFRES 2016-039;
VS-CE-2016-208

CONSIDÉRANT que la division approvisionnement de la Direction des finances a fait paraître un appel d’offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour l’acquisition de transformateurs sur socle 750 KVA pour le Service Hydro-Jonquière (appel d’offres 2016-039 estimé de 65 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires, incluant le coût des pertes à charge et pertes à vide, en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

LUMEN 693, rue des Actionnaires, Chicoutimi (Québec) G7J 5B2	76 451,48 \$
TRANSFORMATEURS PIONEER LTÉE 612, rue Bernard, Granby (Québec) J2J 0H6	59 787,00 \$
SIEMENS TRANSFORMATEURS CANADA INC. 3400, rue Bellefeuille, Trois-Rivières (Québec) G9A 3Z3	82 094,45 \$
WESCO CHICOUTIMI 1190, rue Manic, Chicoutimi (Québec) G7K 1A2	82 717,01 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en tenant compte des montants pour pertes à charge et pertes à vide, en l’occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
TRANSFORMATEURS PIONEER LTÉE	1	Transformateurs sur socle	52 000,00 \$
Total avant taxes :			52 000,00 \$
TPS :		5 %	2 600,00 \$
TVQ :		9,975 %	5 187,00 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			59 787,00 \$

ET QUE la dépense soit imputée aux différents services au fur et à mesure des besoins, ainsi qu’au poste budgétaire 5500210.26410.

Adoptée à l'unanimité.

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 21 mars 2016

INTRANET

Comité exécutif du 25 février 2016

3.33 MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – FONDS DE GESTION DES DÉCHETS – FACTURATION;

VS-CE-2016-209

CONSIDÉRANT que les états financiers du fonds de gestion des déchets pour l'exercice financier 2015 affichent un manque à gagner de 33 145,08 \$ (excédent des dépenses sur les revenus);

CONSIDÉRANT que la quote-part de ce déficit qui revient à la MRC du Fjord-du-Saguenay, selon son tonnage réel de 5 852,48 tonnes métriques est évaluée à 6 145,10 \$ (document en annexe);

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Direction des finances soit autorisée à procéder à la facturation de la quote-part du déficit du fonds de gestion des déchets 2015 à la MRC du Fjord-du-Saguenay, pour un montant total de 6 145,10 \$.

Adoptée à l'unanimité.

3.34 BATTERIES COMMERCIALES ET D'AUTOMOBILES – APPEL D'OFFRES 2016-028;

VS-CE-2016-210

CONSIDÉRANT que la division approvisionnement de la Direction des finances a invité douze (12) soumissionnaires à présenter des prix pour l'acquisition de batteries commerciales et d'automobiles pour ses divers ateliers mécaniques (appel d'offres 2016-028);

CONSIDÉRANT que la date prévue de fin de contrat est le 28 février 2017;

CONSIDÉRANT que l'adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l'ouverture des soumissions :

BATTERIE SPÉCIALITÉ ENR.

1671, boul. St-Paul, Chicoutimi (Québec) G7J 3Y3

33 474,12 \$

DISTRIBUTION MOBUS PIÈCES D'AUTOS INC.

1930, boul. St-Paul, Chicoutimi (Québec) G7K 1H2

35 236,16 \$

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 21 mars 2016

INTRANET

Comité exécutif du 25 février 2016

MACPEK INC.
2970, avenue Watt, Québec (Québec) G1X 4P7
36 559,82 \$

PIÈCES D’AUTO NAPA JONQUIÈRE
2390, rue St-Hubert, Jonquière (Québec) G7X 5N4
38 731,86 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l’occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
BATTERIE SPÉCIALITÉ ENR.	1 à 7	Batteries commerciales et d’automobiles	29 114,26 \$
Total avant taxes :			29 114,26 \$
TPS :		5 %	1 455,71 \$
TVQ :		9,975 %	2 904,15 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			33 474,12 \$

ET QUE la dépense soit imputée aux différents services au fur et à mesure des besoins.

Adoptée à l'unanimité.

**3.35 AIDE AUX ORGANISMES – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION
VS-CE-2016-170 – MODIFICATION D’UN CODE AO;
VS-CE-2016-211**

QUE la Ville de Saguenay modifie la résolution VS-CE-2016-170, AO-2016-57, en remplaçant l’organisme mentionné par le suivant : « Habitation populaire Du Saguenay-Lac Saint-Jean, 25, rue Néron, Chicoutimi (QC) G7H 8B7 ».

Adoptée à l'unanimité.

**3.36 PAPIER ET CARTON POUR PHOTOCOPIEUR – APPEL D’OFFRES
2016-044;
VS-CE-2016-212**

CONSIDÉRANT que la division approvisionnement de la Direction des finances a invité six (6) soumissionnaires à présenter des prix pour l'acquisition et la livraison de papier et carton pour photocopieur pour les différents services de la Ville de Saguenay (appel d’offres 2016-044);

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 21 mars 2016

INTRANET

Comité exécutif du 25 février 2016

CONSIDÉRANT que la durée du contrat est du 1^{er} avril au 30 septembre 2016 et comporte une option de renouvellement pour six (6) mois supplémentaires aux mêmes conditions;

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

BRASSARD BURO INC.
1379, rue des Champs-Élysées, Chicoutimi (Québec) G7H 6J2

34 550,91 \$

BUREAUTIQUE FTI
2611, avenue du Port, La Baie (Québec) G7B 4S8

38 384,06 \$
Non conforme

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l’occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
BRASSARD BURO INC.	1 a 4	Papier et carton pour photocopieur	30 050,80 \$
Total avant taxes :			30 050,80 \$
TPS :		5 %	1 502,54 \$
TVQ :		9,975 %	2 997,57 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			34 550,91 \$

ET QUE la dépense soit imputée aux différents services au fur et à mesure des besoins.

Adoptée à l'unanimité.

3.37 RETIRÉ;

3.38 FILTRES POUR APPAREILS DE VENTILATION ET DE CLIMATISATION –
EXERCICE DE L’OPTION DE RENOUVELLEMENT DE LA SOUMISSION –
APPEL D’OFFRES 2015-006;

VS-CE-2016-213

CONSIDÉRANT que la division approvisionnement de la Direction des finances a invité, en mars 2015, des soumissionnaires à présenter des prix pour : l’acquisition de filtres pour les

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 21 mars 2016

INTRANET

Comité exécutif du 25 février 2016

appareils de ventilation et de climatisation pour les divers bâtiments du Service des immeubles et des équipements motorisés;

CONSIDÉRANT que les documents d’appel d’offres prévoyaient une option de renouvellement de douze (12) mois aux mêmes conditions et que la Ville de Saguenay désire s’en prévaloir (appel d’offres 2015-006);

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay exerce l’option de renouvellement de douze (12) mois au montant suivant :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
BBG R FRIG RATION INC.	1 a 3	Filtres pour appareils de ventilation et de climatisation	10 790,21 \$
Total avant taxes :			10 790,21 \$
TPS :		5 %	539,51 \$
TVQ :		9,975 %	1 076,32 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			12 406,04 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires 8100210.26490, 8100220.26490 et 8100230.26490.

Adoptée à l'unanimité.

3.39 LOCATION D’UN CAMION 10 ROUES AVEC ATTACHE-REMORQUE – APPEL D’OFFRES 2016-073;

VS-CE-2016-214

CONSIDÉRANT que la division approvisionnement de la Direction des finances a invité huit (8) soumissionnaires à présenter des prix pour location d'un camion 10 roues avec attache-remorque (appel d’offres 2016-073);

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT qu’un seul soumissionnaire a déposé des prix, à savoir :

GARAGE MARCEL SIMARD INC.
2802, boul. Talbot, Chicoutimi (Québec) G7H 5B1

10 347,75 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 21 mars 2016

INTRANET

Comité exécutif du 25 février 2016

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au seul soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUSSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
GARAGE MARCEL SIMARD INC.	1	Location d'un camion 10 roues avec attache- remorque	9 000,00 \$
Total avant taxes :			9 000,00 \$
TPS :		5 %	450,00 \$
TVQ :		9,975 %	897,75 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			10 347,75 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 8300000.25250.

Adoptée à l'unanimité.

**3.40 USINE DE FILTRATION DE CHICOUTIMI – REMPLACEMENT DES
FILTRES NUMÉROS 5 ET 6 – APPEL D’OFFRES 2015-242 – AVIS DE
DIRECTIVE DE CHANGEMENT NUMÉRO 1;
VS-CE-2016-215**

CONSIDÉRANT que le contrat a été octroyé à l’adjudicataire Filtrum inc. pour la réalisation des travaux dans le cadre du projet : « Remplacement des filtres #5 et #6 – usine de filtration de Chicoutimi »;

CONSIDÉRANT que, durant les travaux, des conditions de chantier différentes de celles initialement prévues aux plans et devis ont eu un impact sur l’envergure des travaux;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires ont fait l’objet d’une directive de changement analysée et vérifiée;

CONSIDÉRANT que le coût total du contrat, incluant la directive de changement, respecte les fonds disponibles pour ce projet;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve la directive de changement numéro 1 et en autorise le paiement pour un total de 14 544,34 \$, taxes incluses;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 12-630997-R140093 CBS 013.

Adoptée à l'unanimité.

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations
de la réunion mais ne tient pas compte des modifications
adoptées lors de séances subséquentes.*

Date de publication : 21 mars 2016

INTRANET

Comité exécutif du 25 février 2016

3.41 CENTRALE DE CHUTE-GARNEAU – ASSISTANCE TECHNIQUE – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – POUVOIR DE DÉLÉGUER;

VS-CE-2016-216

CONSIDÉRANT qu'aux termes du règlement VS-R-2008-55, le directeur de service peut accorder une autorisation de dépense pour des services professionnels, mais doit indiquer cette dépense dans un rapport qu'il s'engage à transmettre au comité exécutif, à la première séance tenue après l'expiration d'un délai de 25 jours suivant cette autorisation;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay entérine le mandat octroyé à la firme Groupe Génétique, par le directeur de service dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus aux termes du règlement VS-R-2008-55, afin d'effectuer des travaux d'assistance technique à la centrale de Chute-Garneau;

ET QUE les fonds requis, n'excédant pas les limites autorisées (incluant toutes les taxes), soient puisés à même le poste budgétaire 5500250-24190.

Adoptée à l'unanimité.

3.42 CENTRE DE SKI MONT-BÉLU (ARRONDISSEMENT DE LA BAIE) – REMPLACEMENT DES COMPOSANTS INTERNES DU RÉDUCTEUR – APPEL D'OFFRES 2016-016;

VS-CE-2016-217

CONSIDÉRANT que la division approvisionnement de la Direction des finances a fait paraître un appel d'offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour remplacement complet des composants internes du réducteur de la remontée mécanique au Centre de ski Mont-Bélu de l'arrondissement de La Baie (appel d'offres 2016-016 estimé de 250 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l'ouverture des soumissions :

DOPPELMAYR CANADA LTÉE

800, rue St-Nicolas, Saint-Jérôme (Québec) J7Y 4C8

Postes 1 à 8 :	279 849,15 \$
Option 1 :	3 104,33 \$
Option 2 :	2 471,96 \$

LEITNER-POMA CANADA INC.

74, Welham rd, Barrie (Ontario) L4N 8Y4

Postes 1 à 8 :	328 190,76 \$
----------------	---------------

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 21 mars 2016

INTRANET

Comité exécutif du 25 février 2016

Option 1 :	8 623,13 \$
Option 2 :	2 299,50 \$

POLYMAC MAINTENANCE
3499, rue de l'Énergie, Jonquière (Québec) G7X 0C1

Postes 1 à 8 :	459 575,77 \$
Option 1 :	Non soumis
Option 2 :	Non soumis
NON CONFORME	

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
DOPPELMAYR CANADA LTEE	1 a 8	Remplacement des composants internes du reducteur du centre de ski Mont-Belu	243 400,00 \$
	9	Option 1 : Travaux d'usinage du cœur de la poulie motrice	2 700,00 \$
	10	Option 2 : Remplacement du joint a cardan	2 150,00 \$
Total avant taxes :			248 250,00 \$
TPS :		5 %	12 412,50 \$
TVQ :		9,975 %	24 762,94 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			285 425,44 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 8101081.R140121.CBS020.

Adoptée à l'unanimité.

3.43 EURÊKO – PATROUILLE ENVIRONNEMENTALE, COMPOSTAGE, HERBICYCLAGE, ÉCONOMIE D’EAU POTABLE ET BARILS RÉCUPÉRATEURS D’EAU DE PLUIE – DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE;
VS-CE-2016-218

CONSIDÉRANT que l’octroi de cette subvention cadre dans les objectifs du plan de gestion des matières résiduelles;

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 21 mars 2016

INTRANET

Comité exécutif du 25 février 2016

CONSIDÉRANT que ce programme a connu un vif succès en 2015 avec près de 12 000 personnes directement rejointes par la patrouille environnementale en plus des autres services offerts;

CONSIDÉRANT que l'organisme Eurêko possède de l'expertise dans ce domaine;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay verse une aide financière de 49 000 \$ à l'organisme Eurêko;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 4000990-29700.

Adoptée à l'unanimité.

3.44 PIÈCES POUR BALAI DE RUES – APPEL D'OFFRES 2016-023;

VS-CE-2016-219

CONSIDÉRANT que la division approvisionnement de la Direction des finances a invité quatre (4) soumissionnaires à présenter des prix pour l'acquisition de pièces de balai de rues (appel d'offres 2016-023);

CONSIDÉRANT que la date prévue de fin de contrat est le 31 octobre 2016;

CONSIDÉRANT que l'adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l'ouverture des soumissions :

ÉQUIPEMENTS JKL

913, boul. Industriel, Terrebonne (Québec) J6Y 1V7

Poste 1 :	42 746,92 \$
Poste 2 :	12 226,74 \$

PIÈCES DE BALAI SPS INC.

2272, chemin St-François, Dorval (Québec) H9P 1K2

Poste 1 :	25 270,75 \$
Poste 2 :	9 384,61 \$
	Non conforme

LES PIÈCES D'ÉQUIPEMENT BERGOR

48, rue Séguin, Rigaud (Québec) J0P 1P0

Poste 1 :	34 013,99 \$
Poste 2 :	10 346,12 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 21 mars 2016

INTRANET

Comité exécutif du 25 février 2016

l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR	1	Pieces pour balai de rues d'origine	29 583,81 \$
	2	Pieces pour balai de rues	8 998,58 \$
Total avant taxes :			38 582,39 \$
TPS :		5 %	1 929,12 \$
TVQ :		9,975 %	3 848,60 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			44 360,11 \$

ET QUE la dépense soit imputée aux différents services au fur et à mesure des besoins.

Adoptée à l'unanimité.

**3.45 SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – VÉHICULES – APPEL D’OFFRES
2016-036;**

VS-CE-2016-220

CONSIDÉRANT que la division approvisionnement de la Direction des finances a fait paraître un appel d’offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour l'acquisition de berlines et de VUS pour le Service de la sécurité publique et un véhicule pour la Société de transport du Saguenay (appel d’offres 2016-036 estimé de 206 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

LES GALERIES FORD INC.

3443, boul. du Royaume, Jonquière (Québec) G7X 7W8

Poste 1 :	38 533,87 \$
Poste 2 :	37 729,05 \$
Poste 3 :	81 109,11 \$
Poste 4 :	31 060,50 \$

HYUNDAI DU ROYAUME

533, boul. du Royaume O. Chicoutimi (Québec) G7H 5B1

Poste 1 :	40 774,73 \$
Poste 2 :	Non soumis
Poste 3 :	101 648,43 \$
Poste 4 :	36 918,47 \$

ST-BASILE HYUNDAI

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 21 mars 2016

INTRANET

Comité exécutif du 25 février 2016

125, rue Sir-Wilfrid-Laurier, St-Basile-le-Grand (Québec) J3N 1M2	
Poste 1 :	34 279,80 \$
Poste 2 :	40 258,50 \$
Poste 3 :	83 868,51 \$
Poste 4 :	34 498,25 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat aux plus bas soumissionnaires conformes, en l’occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
ST-BASILE-HYUNDAI	1	VUS traction intégrale	29 815,00 \$
Total avant taxes :			29 815,00 \$
TPS :		5 %	1 490,75 \$
TVQ :		9,975 %	2 974,05 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			34 279,80 \$

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
LES GALERIES FORD	2	Berline intermediaire traction integrale	32 815,00 \$
	3	Berline intermediaire	70 545,00 \$
	4	VUS compact traction integrale	27 015,00 \$
Total avant taxes :			130 375,00 \$
TPS :		5 %	6 518,75 \$
TVQ :		9,975 %	13 004,91 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			149 898,66 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 8101081-R140121-027.

Adoptée à l'unanimité.

3.46 HOCKEY MINEUR – FUSION DES ASSOCIATIONS SUR LE TERRITOIRE DE SAGUENAY;

VS-CE-2016-221

CONSIDÉRANT que, depuis plusieurs mois, des discussions ont lieu avec les trois différentes associations de hockey mineur du territoire de Saguenay, soit l’Organisation du hockey mineur de Jonquière inc., le Club de hockey mineur de Chicoutimi ainsi que l’Association du hockey mineur de La Baie inc., dans le but d’en venir à une fusion des trois entités;

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 21 mars 2016

INTRANET

Comité exécutif du 25 février 2016

CONSIDÉRANT l'accord de principe, qui a eu lieu le lundi 15 février 2016, par les présidents des trois associations de hockey mineur de Saguenay, afin d'aller de l'avant avec la fusion des organisations;

CONSIDÉRANT que l'entente de principe relative à la fusion des associations de hockey mineur, sur le territoire de Saguenay, doit être signée par la Ville de Saguenay ainsi que par l'Organisation du hockey mineur de Jonquière inc., le Club de hockey mineur de Chicoutimi ainsi que l'Association du hockey mineur de La Baie inc., et ce, au plus tard le 21 mars 2016;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte d'entériner l'entente de principe relative à la fusion des trois associations de hockey mineur sur le territoire de Saguenay;

ET QUE le maire, ou en cas d'absence le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'absence l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

3.47 ORGANISMES SPORTIFS (ARRONDISSEMENTS DE JONQUIÈRE ET DE LA BAIE) – CLUB DE SOCCER DE SHIPSHAW – BASEBALL MINEUR DE LATERRIÈRE – SUBVENTION 2016;

VS-CE-2016-222

CONSIDÉRANT la demande de la Direction de la culture, des sports et de la vie communautaire de procéder au versement des subventions 2016 des organismes sportifs dans les arrondissements de Jonquière et de La Baie, ainsi qu'à la subvention annuelle d'opération du Club de soccer de Shipshaw et Baseball mineur de Laterrière;

CONSIDÉRANT que tous les organismes listés ci-dessous auront déposé tous les documents nécessaires à l'octroi d'une subvention (lettres patentes, états financiers, prévisions budgétaires, liste du conseil d'administration) et ceux-ci seront archivés au bottin des organismes;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 78 839 \$ est déjà prévu au budget 2016 de la Direction de la culture, des sports et de la vie communautaire;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise la Direction de la culture, des sports et de la vie communautaire à procéder au paiement des subventions 2016 pour chacun des organismes suivants, selon le montant identifié ci-dessous :

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 21 mars 2016

INTRANET

Comité exécutif du 25 février 2016

JONQUIÈRE		
UBR	Organismes	Subvention 2016
7500202	Club de gymnastique Jako	9 601 \$
7500202	Club de volley ball Saguenay	83 \$
7500202	Association des judokas de Jonquière	3 113 \$
7500202	Club de boxe olympique de Jonquière	1 158 \$
7500202	Club de basketball Le Bleu et Or de Jonquière	3 332 \$
7500202	Club de curling junior de Kénogami	125 \$
7500202	Club les Archers de Jonquière	752 \$
7500402	Club de natation de Jonquière (CNJO)	1 374 \$
7500402	Club de plongeon les Otaries	219 \$
7500402	Saguenay Synchro	236 \$
7500512	Club de golf junior Saguenay	92 \$
7500512	Club d’athlétisme Jakours	205 \$
7500512	Club de tennis junior Saguenay	710 \$
7500530	Ski de fond Jack Rabbit (Le Norvégien)	205 \$
7500512	Club de soccer de Jonquière	10 922 \$
7500302	Club de patinage artistique les Mazurkas de Jonquière	3 409 \$
7500302	Club de patinage de vitesse les Élans	1 082 \$
7500512	Club de compétition de ski Mont-Fortin	235 \$
7500512	Organisation du baseball mineur de Jonquière	4 098 \$
7500302	Organisation du hockey mineur de Jonquière	20 574 \$
7500302	Junior Marquis AA Jonquière	914 \$
	SOUS-TOTAL :	62 439 \$
LA BAIE		
7500303	Club de patinage artistique Les Anneaux bleus	2 600 \$
7500513	Club de soccer de La Baie	2 000 \$
7500403	Club de natation Les Bélugas	2 000 \$
7500303	Club de patinage de vitesse Les F-18 de La Baie	1 400 \$
7500203	Club de golf junior Port-Alfred	800 \$
7500403	Saguenay Synchro	200 \$
	SOUS-TOTAL :	9 000 \$
AUTRES ORGANISMES		
7500512	Club de soccer de Shipshaw	1 400 \$
7500511	Baseball mineur de Laterrière	6 000 \$
	SOUS-TOTAL :	7 400 \$
	GRAND TOTAL :	78 839 \$

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 21 mars 2016

INTRANET

Comité exécutif du 25 février 2016

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le budget 2016 de la Direction de la culture, des sports et de la vie communautaire.

Adoptée à l'unanimité.

3.48 ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ET DE SÉCURITÉ – APPEL D’OFFRES 2016-001;

VS-CE-2016-223

CONSIDÉRANT que la division approvisionnement de la Direction des finances a fait paraître un appel d’offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour l’acquisition d’équipements de protection et de sécurité (appel d’offres 2016-001);

CONSIDÉRANT que la date prévue de fin de contrat est le 28 février 2017;

CONSIDÉRANT que le contrat comporte une option de renouvellement pour une année supplémentaire;

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

GUILLEVIN INTERNATIONAL

1735, rue Mitis, Chicoutimi (Québec) G7K 1H3

Poste 1 :	67 375,63 \$
Poste 2 :	Non soumis
Poste 3 :	12 110,80 \$
Poste 4 :	2 427,93 \$
Poste 5 :	9 785,29 \$

LCR VÊTEMENTS ET CHAUSSURES INC.

35, rue du Pont, Chicoutimi (Québec) G7G 3A4

Poste 1 :	80 847,84 \$
Poste 2 :	7 870,04 \$
Poste 3 :	18 456,83 \$
Poste 4 :	1 584,94 \$
Poste 5 :	10 189,66 \$

TRAVEX ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ INC.

363, rue Charles-Marchand, Repentigny (Québec) J5Z 4N8

Poste 1 :	85 720,02 \$
Poste 2 :	6 170,99 \$
Poste 3 :	32 623,82 \$
Poste 4 :	1 450,41 \$

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 21 mars 2016

INTRANET

Comité exécutif du 25 février 2016

Poste 5 : 11 382,98 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat aux plus bas soumissionnaires conformes, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
Guillevin International	1	Protection pour les mains	58 600,25 \$
	3	Protection pour la tete, les yeux et les oreilles	10 533,42 \$
	5	Chemise, pantalon et chandail a manches courtes a mailles	8 510,80 \$
Total avant taxes :			77 644,47 \$
TPS :		5 %	3 882,22 \$
TVQ :		9,975 %	7 745,02 \$
GRAND TOTAL, frais et taxes inclus			89 271,72 \$

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
Travex Equipement de securite inc.	2	Securite routiere	5 367,25 \$
	4	Protection pour les pieds	1 261,50 \$
Total avant taxes :			6 628,75 \$
TPS :		5 %	331,44 \$
TVQ :		9,975 %	661,21 \$
GRAND TOTAL, frais et taxes inclus			7 621,40 \$

GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus	96 893,12 \$
---	--------------

ET QUE la dépense soit imputée aux différents services au fur et à mesure des besoins.

Adoptée à l'unanimité.

3.49 PAVILLON DE L’AGRICULTURE – PHASE II (ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI) – RÉFECTION PARTIELLE DE LA TOITURE – APPEL D’OFFRES 2016-067;

VS-CE-2016-224

CONSIDÉRANT que la division approvisionnement de la Direction des finances a invité trois (3) soumissionnaires à présenter des prix pour la réfection du bassin est de la toiture du Pavillon de l'agriculture de l'arrondissement de Chicoutimi (appel d’offres 2016-067);

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 21 mars 2016

INTRANET

Comité exécutif du 25 février 2016

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

TOITURES MULTI-CONCEPT INC. 1370, rue Roussel, Chicoutimi (Québec) G7G 1T4	63 466,20 \$
A. PLANTE ET FRÈRES INC. 1525, rue de Nantes, Chicoutimi (Québec) G7H 7X5	65 133,34 \$
POLY-TOITURE INC. 3459, rue de l’Énergie, Jonquière (Québec) G7X 0C1	77 012,55 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l’occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
TOITURES MULTI-CONCEPT INC.	1 a 3	Refection partielle de la toiture du Pavillon de l’agriculture de l’arrondissement de Chicoutimi	55 200,00 \$
Total avant taxes :			55 200,00 \$
TPS :		5 %	2 760,00 \$
TVQ :		9,975 %	5 506,20 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			63 466,20 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 8101081.R140121.003.

Adoptée à l'unanimité.

3.50 REMORQUAGE ET TRANSPORT BEBOU INC.

VS-CE-2016-225

QUE la Ville de Saguenay prenne acte du changement de statut juridique de Remorquage Bebou enr. pour Remorquage Bebou inc. et que le protocole d’entente de service de dépannage routier intervenu le 7 août 2014 entre la Ville de Saguenay et Remorquage Bebou enr. soit modifié afin d’accepter le changement de statut juridique de l’entreprise;

ET QUE la lettre d’entente annexée à ce protocole concernant le dépannage routier des véhicules lourds intervenue le 8 septembre 2014 soit également modifiée afin d’accepter le changement de statut juridique de l’entreprise.

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 21 mars 2016

INTRANET

Comité exécutif du 25 février 2016

Adoptée à l'unanimité.

3.51 CRÉ – OFFRE DE VENTE DE LEUR BÂTIMENT

VS-CE-2016-226

CONSIDÉRANT la demande du comité de transition de la CRÉ (Conférence régional des élus) à l'effet que la Ville procède à l'acquisition du bâtiment abritant ses bureaux administratifs sis au 2155, rue de la Peltrie, Jonquière (Québec) G8A 2A1;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay avise le comité de transition de la CRÉ qu'elle n'est pas intéressé à acquérir ce bâtiment sis au 2155, rue de la Peltrie, Jonquière (Québec) G8A 2A1.

Adoptée à l'unanimité.

3.52 RETIRÉ;

3.53 PROGRAMME D'AIDE À LA STRATÉGIE DES CROISIÈRES (PASC) – INSTALLATION DE PONTONS FLOTTANTS ATTÉNUATEURS DE VAGUES – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE;

VS-CE-2016-228

QUE la Ville de Saguenay accepte et approuve la demande d'aide financière présentée dans le cadre du Programme d'aide à la stratégie des croisières (PASC) du ministère du Tourisme, tel que déposée en annexe de la présente résolution;

ET QUE le directeur général, M. Jean-François Boivin, soit autorisé à signer tous les documents pour donner plein effet à la présente résolution et pose tous les gestes nécessaires au dépôt de cette demande auprès du ministère du Tourisme;

Adoptée à l'unanimité.

3.54 FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS – CONGRÈS ANNUEL ET SALON PROFESSIONNEL 2016 – DÉLÉGATION;

VS-CE-2016-229

QUE la Ville de Saguenay délègue M. Jean-Yves Provencher, conseiller municipal, afin de participer au Congrès annuel et au Salon professionnel 2016 de la Fédération canadienne des municipalités, sous le thème Le cœur du Canada, qui se déroulera du 2 au 5 juin 2016 à Winnipeg, avec frais d'inscription, de séjour et de déplacement, d'un maximum de 5 000 \$,

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 21 mars 2016

INTRANET

Comité exécutif du 25 février 2016

payables selon la politique en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.

4. AIDE AUX ORGANISMES

QUE la Ville de Saguenay verse la somme suivante aux organismes ci-après mentionnés :

VS-CE-2016-230

Code administratif AO-2016	Sujet	Montant octroyé	Code #1	Code #2	Code #3	Code #4	Justification	Notes
59	Association du hockey mineur de Chicoutimi C.P. 2143 Chicoutimi (QC) G7G 3W2	10000\$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.	
60	Association Moto-Tourisme de Jonquière C.P. 752 Jonquière (QC) G7X 7W6	250\$			X		Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.	
61	Carrefour jeunesse emploi Saguenay inc. 942 Rue de la Fabrique La Baie (QC) G7B 2T1	50000\$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme (Stratégie Migration versement 4/5).	
62	Centre des retraités de l'arrondissement de Chicoutimi (CRAC) inc. 208 Rue Talon Chicoutimi (QC) G7G 0C7	145000\$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme (145 000\$ plus taxes).	
63	Club social de la colline C.P. 2273 Chicoutimi (QC) G7G 3W4	9000\$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.	
64	Contact Nature Rivière-à-Mars 7400 Chemin des Chutes La Baie (QC) G7B 3N8	48278.45\$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.	
65	Coopérative socio-culturel au Vieux-Théâtre 300 Boulevard de la Grande-Baie La Baie (QC) G7B 3K3	70000\$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.	

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 21 mars 2016

INTRANET

Comité exécutif du 25 février 2016

Code administratif AO-2016	Sujet	Montant octroyé	Code #1	Code #2	Code #3	Code #4	Justification	Notes
66	Diffusion Saguenay inc. 534 Rue Jacques-Cartier Chicoutimi (QC) G7H 1Z5	744887.45\$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme. Chèque conjoint Diffusion Saguenay et Banque Nationale).	
67	Diffusion Saguenay inc. 534 Rue Jacques-Cartier Chicoutimi (QC) G7H 1Z5	15000\$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme (La Fabuleuse).	
68	Diffusion Saguenay inc. 534 Rue Jacques-Cartier Chicoutimi (QC) G7H 1Z5	355509\$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.	
69	École nationale d'apprentissage par la marionnette 870 Rue Boily Chicoutimi (QC) G7J 2Y4	10000\$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.	
70	École secondaire de L'Odyssée/Dominique-Racine 985 Rue BéginChicoutimi (QC) G7H 4P1	8000\$		X			Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme (club de football les Mustang).	
71	Exposition agricole de Chicoutimi 350 Boulevard de l' Université C.P. 8222 Chicoutimi (QC) G7H 5B7	400\$			X		Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.	
72	Festival de bateaux dragons Saguenay 735 Rue de Nîmes La Baie (QC) G7B 4N7	9000\$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.	
73	Groupe photo média international inc. 300 Rue Dubuc Chicoutimi (QC) G7J 4M1	25000\$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.	
74	Hébergement plus 3639 Bureau 201 Boulevard Harvey Jonquière (QC) G7X 3B2	19500\$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme (SOS Plus versement 4/10). Chèque fait à l'ordre de Hébergement Plus Banque Nationale).	

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 21 mars 2016

INTRANET

Comité exécutif du 25 février 2016

Code administratif AO-2016	Sujet	Montant octroyé	Code #1	Code #2	Code #3	Code #4	Justification	Notes
75	Hébergement plus 3639 Bureau 201 Boulevard Harvey Jonquière (QC) G7X 3B2	60000\$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme (rue des Pensées et René Lévesque versement 5/5).	
76	Hébergement plus 3639 Bureau 201 Boulevard Harvey Jonquière (QC) G7X 3B2	11500\$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme (St-Jacques et Gauthier versement 4/5).	
77	La Maison d'un Nouvel Élan inc. 1969 Rue Price Jonquière (QC) G7X 5S2	11754\$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.	
78	La Soupe populaire de Chicoutimi inc. 426 Rue du Havre Chicoutimi (QC) G7H 1N5	30000\$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.	
79	Le Centre communautaire Horizon 3e âge Chicoutimi 2148 Rue Roussel Chicoutimi (QC) G7G 1W5	1254.50\$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.	
80	Maison d'accueil pour sans-abri de Chicoutimi inc.299 Rue La FontaineChicoutimi (QC) G7H 4T7	15000\$		X			Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme (Pavillon St-Augustin).	
81	Podium Pierre Lavoie 460 Rue Racine Chicoutimi (QC) G7H 1T7	32000\$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.	
82	Pulperie de Chicoutimi 300 Rue Dubuc Chicoutimi (QC) G7J 4M1	290000\$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme (deuxième versement).	
83	Résidence Laterroise 6159 Rue Lapointe Laterrière (QC) G7N 0A4	24000\$				X	Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme (poste budgétaire 7000903-26990).	

• **Légende :**

Code 1 : poste budgétaire 1320190-29700

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 21 mars 2016

INTRANET

Comité exécutif du 25 février 2016

Code 2 : poste budgétaire 1100100-29700
Code 3 : poste budgétaire 1970100-29700
Code 4 : poste budgétaire 7000100-29700

Adoptée à l’unanimité.

REFUS

QUE la Ville de Saguenay, considérant le nombre important de sollicitations et les disponibilités financières limitées, exprime à regret qu’elle ne pourra pour cette année, répondre favorablement à la demande qui suit :

Résolution	Sujet
VS-CE-2016-231	Cégep de Chicoutimi Bourse au mérite 534, rue Jacques-Cartier Chicoutimi (Québec) G7H 1Z6

Adoptée à l'unanimité.

N'ayant pas d'autres affaires à considérer, la séance est levée à 11 h 40.

MAIRE

GREFFIÈRE

CD/jg

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 21 mars 2016

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 21 mars 2016